

Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison
Communauté de Communes de Forez Est
Nombre de Membres afférents au Conseil Communautaire : 79
Nombre de conseillers en exercice : 79
Nombre de conseillers titulaires qui assistent à la séance : 66
Nombres de conseillers suppléants : 5
Nombre de conseillers représentés : 6

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 22 FEVRIER 2017

Le 22 février 2017 à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Forez Est, convoqué le 16 février 2017 et affiché le même jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MERLE, à Feurs, à la salle de l'Equi'Forum (Hippodrome de Feurs, Bd de l'Hippodrome)

Présents :

AVEIZIEUX – M. Sylvain DARDOULLIER
BALBIGNY – M. Éric GALICHET, Mme Françoise DUFOUR,
(M. Gilles DUPIN a donné pouvoir à M. Éric GALICHET)
BELLEGARDE EN FOREZ – M. Jacques LAFFONT, Mme Anne-Marie BRUYAS
BUSSIERES –
(M. Georges SUZAN a donné pouvoir à M. Johann CESA)
CHAMBEON – Mme Michelle DELORME
CHATELUS –
CHAZELLES SUR LYON – M. Pierre VERICEL, M. Ennemond THIVILLIER, Mme Annie CHAPUIS, Mme Jeanine RONGERE, M. Jean-Paul BLANCHARD
CHEVRIERES – M. Norbert DUPEYRON
CIVENS – M. Michel GRAND
CLEPPE – Mme Simone COUBLE
COTTANCE – M. Jacques DE LEMPS
CUZIEU – Mme Armelle DESJOYAUX
EPERCIEUX SAINT PAUL – M Pascal VELUIRE
ESSERTINES EN DONZY – M Christian FAURE
FEURS – M Jean-Pierre TAITE, Mme Marianne DARFEUILLE, M. Henri NIGAY, M Paul TRIOMPHE, M. Claude MONDESERT, Mme Catherine POMPORT, Mme Laurence FRAISSE, M. Georges REBOUX, M Johann CESA
GRAMMOND – M Patrice CARTERON
JAS – M Marc RODRIGUE
MARCLOPT – Mme Catherine EYRAUD,
MARINGES – M François DUMONT
MIZERIEUX – M Marcel GEAY
MONTCHAL – M. Christian DENIS
MONTROND LES BAINS – M Claude GIRAUD, Mme Marie-Antoinette BENY, M Georges ROCHETTE, M Serge PERCET, Mme Liliane MEA, Mme Cécile DE LAGET
NERONDE – M Gérard MONCELON
NERVIEUX –
(M Jérôme BRUEL a donné pouvoir à Catherine EYRAUD)

PANISSIERES – M Christian MOLLARD, M. Jean-Michel MERLE, M Laurent MIOCHE
PINAY – M. Henri BONADA
PONCINS – M. Julien DUCHE
POUILLY LES FEURS – Mme Brigitte BRATKO
RIVAS –
ROZIER EN DONZY – Mme COGNET Christèle (suppléante)
SAINT ANDRE LE PUY – M. Patrick DEMMELBAUER
SAINT BARTHELEMY LESTRA – M. Pierre SIMONE
SAINT CYR DE VALORGES - M Gilles CHEVRON
SAINT CYR LES VIGNES – M. Jean-François REYNAUD
SAINT DENIS SUR COISE – M Daniel BONNIER
SAINT JODARD – M René BRUYERE (suppléant)
SAINT LAURENT LA CONCHE – M Jean-Luc POYADE
SAINT MARCEL DE FELINES – M. Jean-Claude TISSOT
SAINT MARTIN LESTRA – M Yves GRANDRIEUX
SAINT MEDARD EN FOREZ – M Sébastien DESHAYES
SAINTE AGATHE EN DONZY – M. Daniel PRUDHOMME (suppléant)
SAINTE COLOMBE SUR GAND – M. Jean-Pierre BISSAY
SALT EN DONZY – M Jean-Luc LAVAL
SALVIZINET – M. Jean-François YVOREL
VALEILLE – M Robert FLAMAND
VEAUCHE – Mme Monique GIRARDON, Mme Sylvie VALOUR, M Christophe BEGON, Mme Valérie
TISSOT, M Gérard DUBOIS, M Michel KRUPKA
(M Michel CHAUSSENDE a donné pouvoir à Christophe BEGON ; Mme Claire GANDIN a donné
pouvoir à Monique GIRARDON ; M Christian SAPY a donné pouvoir à Sylvie VALOUR)
VIOLAY – M. Jean-Claude PALAIS (suppléant)
VIRICELLES – M Claude BLANCHARD (suppléant)
VIRIGNEUX – M André PUIPIER

Absents excusés :

Gilles DUPIN : pouvoir à Eric GALICHET
Georges SUZAN : pouvoir à Johann CESA
Jérôme BRUEL : pouvoir à Catherine EYRAUD
Didier BERNE, représenté par sa suppléante Christèle COGNET
Dominique Rory, représenté par son suppléant René BRUYERE
Bruno COASSY, représenté par son suppléant Daniel PRUDHOMME
Michel CHAUSSENDE : pouvoir à Christophe BEGON
Claire GANDIN : pouvoir à Monique GIRARDON
Christian SAPY : pouvoir à Sylvie VALOUR
Véronique CHAVEROT, représenté par son suppléant Jean-Claude PALAIS
Jean-Jacques VRAY, représenté par son suppléant Claude BLANCHARD

Secrétaire de séance : Jean-François YVOREL

I – Validation du compte rendu du conseil communautaire du 18 janvier 2017

En préambule, Monsieur le Président soumet au conseil communautaire la validation du compte rendu du 18 janvier 2017 avec les modifications suivantes :

- Monsieur Michel ANDRE qui remplaçait Monsieur Pierre SIMONE pour la commune de Saint-Barthélémy Lestra,
- Monsieur Dominique RORY qui était présent et non pas Monsieur René BRUYERE pour la commune de Saint-Jodard.
- Pour Veauche, c'était Monsieur Michel KRUPKA et non pas Christian.
- Le prénom de Madame DELORME est orthographié « Michelle », Maire de Chambéon.
- Enfin à la page 6, pour déterminer le montant de 209 000 euros il fallait lire maximum et non minimum (intervention de Monsieur Sylvain DARDOULLIER).

Monsieur le Président précise l'orthographe de Forez-Est (avec un trait d'union).

Monsieur le Président sollicite l'avis des Conseillers pour leur envoyer les convocations, notes de synthèses et autres pièces par voie de dématérialisation afin d'effectuer des économies. Il propose d'envoyer le cas échéant les documents par courrier si besoin. Un Conseiller demande si les convocations peuvent être envoyées conjointement au domicile du Conseiller et en mairie. Monsieur le Président répond que cela est possible. Monsieur le Président demande si certains Conseillers souhaiteraient absolument avoir la formule papier. Il s'agit de :

- Monsieur Jean-Paul BLANCHARD,
- Mme Catherine POMPORT,
- Monsieur Gilles CHEVRON,
- Monsieur Paul TRIOMPHE,
- Monsieur Georges REBOUX.

➔ Le compte rendu du conseil communautaire du 18 janvier 2017 tel que modifié ci-dessus est approuvé à l'unanimité

II - Gouvernance

➤ Composition du Bureau Communautaire

Le Président informe les conseillers que le Conseil Communautaire peut désigner des membres supplémentaires au sein du Bureau. La décision doit être prise par le Conseil Communautaire. Si le Conseil vote favorablement, il doit alors en déterminer le nombre. C'est le Président et lui seul qui donne les délégations. Aujourd'hui nous avons un Président, 15 Vice-Présidents et des délégations ont été attribuées. Un balayage a été fait pour affiner les délégations.

Monsieur le Président indique que 2017 est une année de transition.

- Au niveau financier, le budget sera vraisemblablement modifié toute l'année par des décisions modificatives.
- L'organigramme du personnel devra prendre en compte à la fois les compétences, les nécessités de service et la territorialisation.

C'est pourquoi Monsieur le Président propose pour la gouvernance, que 2017 soit également une année de transition. Il souhaite que les Conseillers Communautaires acceptent que le travail commencé continue avec le Bureau actuel sans pour autant qu'il y ait nécessité de membres supplémentaires. Monsieur le Président demande s'il y a des questions.

Monsieur Julien DUCHE plaide pour une autre manière de voir les choses et propose une autre solution :

Dans l'exécutif actuel les petites communes sont sous représentées :

- Parmi les 15 Vice-Présidents : 10 sont issus de communes de plus de 1000 habitants et 5 de communes de moins de 1000 habitants.
- 33 communes sur 49 n'ont pas de représentant au bureau soit 2/3 des communes

Il serait bon de trouver un juste équilibre dans l'exécutif actuel.

Il propose qu'un nouveau conseiller communautaire par ancienne Communauté de Communes rejoigne le Bureau. Il cite les exemples de la communauté d'agglomération de Loire-Foréz et de St Etienne Métropole au

sein desquelles des conseillers communautaires délégués ont été désignés au bureau. Il estime que le Conseil doit être questionné à ce sujet.

Monsieur le Président mentionne qu'il était prévu que le Conseil Communautaire soit questionné à ce sujet. Monsieur le Président pose la question aux Conseillers Communautaires : « souhaitez-vous qu'il y ait des conseillers communautaires supplémentaires au Bureau. » Merci de répondre à la question par oui ou non.

➔ Suite à la demande de Monsieur Julien DUCHE, Monsieur le Président indique que le vote se tiendra à bulletin secret.

Monsieur Johann CESA procède au dépouillement des bulletins avec l'appui technique des services. Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

- Nombre de suffrages exprimés : 77
- Majorité requise : 37
- Vote Pour : 18
- Vote contre : 55
- 3 blancs
- 1 nul

Monsieur le Président remercie l'Assemblée pour la confiance qu'elle accorde au Bureau actuel et précise qu'en 2018, il sera possible de revenir sur ce sujet, d'autant qu'il y aura des modifications de périmètre.

➤ **Point sur des indemnités ou frais de déplacement versés aux conseillers communautaires - Indemnisation des 63 Conseillers Communautaires**

Monsieur le Président propose d'utiliser le reste de l'enveloppe attribuée aux indemnités des Président et Vice-Présidents pour rétribuer chacun des 63 Conseillers Communautaires restants, soit une indemnité de 420 euros annuels brut équivalant à environ 1200 km annuels, selon les chiffres de l'Administration.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions ou des remarques.

Monsieur le Président soumet au vote l'indemnisation de chacun des 63 Conseillers Communautaires.

➔ Monsieur le Président soumet au vote la délibération qui est adoptée à 1 voix contre et 1 abstention

Monsieur Johann CESA souhaiterait savoir sur quel règlement intérieur l'Assemblée se base aujourd'hui. Il souhaite savoir de quelle façon les personnes qui ne se reconnaissent pas forcément dans la majorité peuvent s'exprimer (amendements, propositions...).

Monsieur Johann CESA souhaiterait que les Conseillers Communautaires aient des informations (hors informations qui ne peuvent être communiquées) sur les échanges qui ont lieu en Bureau et propose la création d'une commission de travail sur le règlement intérieur.

Monsieur le Président indique que cette question faisait partie des questions diverses et que la création d'une telle commission, composée du Bureau, du Directeur Général des Services et de représentants du Conseil Communautaire sera créée rapidement.

➤ **Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Monsieur le Président propose les membres ci-dessous et précise que chaque titulaire doit avoir un suppléant en correspondance :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Michel MERLE	Monique GIRARDON
Christian FAURE	Sylvain DARDOULLIER
Pierre VERICEL	Gérard MONCELON
Michel GRAND	Jean-Claude TISSOT
Robert FLAMAND	Henri BONADA

➔ Monsieur le Président soumet au vote la proposition ci-dessus, celle-ci est approuvée à l'unanimité.

➤ **Comité technique (CT)**

Madame Brigitte BRATKO indique que la Communauté de Communes de Forez-Est emploie 144 agents au 1^{er} janvier 2017 et a donc l'obligation légale de créer un Comité Technique consulté pour le fonctionnement des services, les orientations relatives aux effectifs, les orientations relatives aux politiques indemnitaires, la formation, la protection sociale et complémentaire...

➤ **Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**

Madame Brigitte BRATKO indique que la Communauté de Communes de Forez-Est a aussi l'obligation légale de créer un Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) consulté pour la protection de la santé physique et mentale, la sécurité des agents, la réalisation du document unique de la collectivité.

Ces deux instances sont chacune composées de représentants du personnel, élus par les agents sur listes proposées par les Associations Syndicales. Les élections sont à organiser dans l'idéal en mai. Le deuxième collège, composé de représentants de la Collectivité Territoriale, sera désigné par l'Autorité Territoriale.

Pour chacun de ces deux collèges, le nombre de représentants titulaires et suppléants doit se situer entre 3 et 5. La proposition du bureau est de désigner 5 titulaires et 5 suppléants pour chacun des deux collèges et de recueillir l'avis du collège employeur lors des consultations, ce qui n'est pas obligatoire. Il faut aussi gérer le paritarisme entre le nombre de représentants employeurs salariés qui peut ou non être le même.

Le bureau propose la même représentation.

Madame Brigitte BRATKO souligne qu'elle a rencontré les représentants des syndicats pour connaître leurs avis et leurs souhaits ; ceux-ci sont favorables à la même représentation.

➔ Monsieur le Président soumet au vote l'approbation de la création du Comité technique. La délibération est approuvée à l'unanimité.

➔ Monsieur le Président soumet au vote l'approbation de la création du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). La délibération est approuvée à l'unanimité.

➤ **Tableau des effectifs**

Madame Brigitte BRATKO informe de la nécessité pour la CCFE de se doter d'un tableau des effectifs qui recense la liste des emplois permanents ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filière, cadres d'emplois et grades, avec les durées hebdomadaires de travail. Il est composé de :

- 47 agents sur la filière administrative
- 16 agents sur la filière animation
- 1 agent sur la filière culturelle
- 34 agents sur la filière médico-sociale
- 6 agents sur la filière sport
- 40 agents sur la filière technique

Monsieur le Président précise que le Directeur Général des Services a été recruté et prendra son poste le 18 avril 2017.

Monsieur Claude GIRAUD intervient pour demander si les 144 agents effectuent des temps plein.

Monsieur le Président indique que 103 agents sont à temps complet et 41 agents à temps non complet.

Madame Brigitte BRATKO précise que le tableau des effectifs ne mentionne pas les emplois saisonniers (environ 15 agents).

➔ Monsieur le Président soumet au vote la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Paul BLANCHARD demande si les représentants du Comité Technique et du CHSCT ont été désignés.

Monsieur le Président précise que les désignations se feront par élections lors de la mise en place des instances.

IV – Finances

Voir le diaporama

➤ **Attribution de compensations TP pour 2017**

Monsieur Pierre VERICEL indique qu'il s'agit de proposer le versement des attributions de compensation provisoires 2017 sur la base de 2016 aux communes des anciens EPCI à fiscalité propre unique : soit les Communautés de Communes de Feurs en Forez, Forez en Lyonnais, Pays de Saint-Galmier et des Collines du Matin.

Pour la Communauté de Communes de Balbigny qui était à fiscalité additionnelle, en accord avec les services fiscaux, un calcul provisoire a été effectué pour ne pas pénaliser la trésorerie des communes.

➔ Monsieur le Président soumet au vote la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

V – Cessions immeubles et terrains

Voir le diaporama

➤ **Cessions des biens immobiliers**

Monsieur Jean-Pierre TAITE soumet au vote les délibérations qui concernent des cessions d'immeubles et /ou de terrains sur les zones d'activités, des travaux d'aménagement de zones d'activités engagés par les anciennes Communauté de Communes.

Toutes les délibérations sont approuvées à l'unanimité.

➤ **Publication des transferts de propriété aux services de la publicité foncière**

Monsieur le Président indique la nécessité de recenser tous les biens et de demander au Conseil Communautaire d'acter les transferts de propriété des anciens EPCI fusionnant, à savoir : Communauté de Communes de Feurs en Forez, de Balbigny et des Collines du Matin au bénéfice du nouvel EPCI : Communauté de Communes de Forez-Est.

➔ Monsieur le Président soumet au vote la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

VI – Urbanisme

➤ **Création d'un service de mutualisation d'instruction des autorisations d'urbanisme (service ADS – Autorisations du droit des sols)**

Monsieur Sylvain DARDOULLIER insiste sur le mot « Instruction ». En effet l'urbanisme est et reste de compétence communale. Les demandes arrivent en mairie et sont transmises à la Communauté de Communes pour instruction.

Il est ici proposé une convention entre la Communauté de Communes Forez-Est et les Communes afin de fixer les modalités d'interventions du service ADS et le rôle des Mairies. Le service est totalement pris en charge par la Communauté de Communes de Forez-Est. La convention a été légèrement modifiée et la dernière mouture sera adressée aux Communes.

Monsieur Gilles CHEVRON demande si la convention entre sa mairie et le SIEL doit être cassée (valable jusque fin octobre).

Monsieur Sylvain DARDOULLIER a contacté le SIEL et l'intégration des documents d'urbanisme traités par le SIEL est prévue au terme de la convention. Les communes bénéficiant actuellement de services extérieurs à Forez-Est devront demander la rupture des conventions deux mois avant leur terme. La Commune devra dénoncer la convention.

Monsieur Norbert DUPEYRON rappelle qu'une partie des communes de l'ex-communauté de communes de Forez en Lyonnais bénéficie du service instructeur du SIMOLY.

Monsieur Sylvain DARDOULLIER indique qu'une réversion correspondant au coût de l'instruction sera effectuée auprès du SIMOLY et rappelle que les Communes de Chazelles-sur-Lyon et Saint-Médard-en-Forez sont traitées par le service ADS de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Monsieur Sylvain DARDOULLIER indique par ailleurs que la mutualisation ne va pas supprimer de poste. Le nombre de dossiers à traiter (environ 1600) amènera certainement à créer un poste supplémentaire sur la Communauté de Communes de Forez-Est. Le service sera composé de deux sites : l'un à Veauche, l'autre à Feurs. Le service ADS est actuellement composé de 3 personnes à St-Galmier / Veauche et de 2 personnes à Feurs.

Il est également rappelé que l'ex-communauté de communes de Balbigny a un engagement avec la COPLER jusqu'au printemps et que la fusion et le service instructeur de Forez Est ne met pas en péril l'emploi qui était dédié à ce secteur au sein de la COPLER.

➔ Monsieur le Président soumet au vote la délibération pour la création d'un service commun mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, elle est approuvée à l'unanimité.

➤ **Convention relative au service commun pour l'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme**

➔ Monsieur le Président soumet au vote la délibération pour l'approbation de la convention entre Forez-Est et les Communes pour l'utilisation du service commun ADS, elle est approuvée à l'unanimité.

VII – Gestion des déchets ménagers

Voir le diaporama

➤ **SEEDR (Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais)**

Monsieur Christian FAURE indique que le premier point concerne l'ex Communauté de Communes de Balbigny qui adhère au SEEDR (Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais).

Monsieur Christian FAURE indique qu'il serait préférable que l'ex Communauté de Communes de Balbigny adhère au même syndicat que les autres ex-EPCI constituant Forez-Est, à savoir le SYDEMER. Il propose donc que la Communauté de Communes de Forez-Est se retire du SEEDR.

Monsieur Jean-Claude TISSOT précise que le SEEDR est un Syndicat d'études et de traitement alors que le SYDEMER est un syndicat d'études. Il faudra donc voir comment sera géré le traitement.

➔ Monsieur le Président soumet au vote la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

➤ **Eco-Emballages**

Monsieur Christian FAURE précise qu'il s'agit d'un éco-organisme qui verse un soutien pour les déchets recyclés soit dans les déchèteries soit par l'intermédiaire de la collecte sélective.

Les anciennes communautés de communes étaient signataires de contrats individuels avec cet éco-organisme ce qui leur permettait de bénéficier de recettes pour la reprise des emballages ménagers

recyclés. Suite à la fusion-extension des communautés de communes et dans un souci d'harmonisation, Eco-Emballages propose à Forez-Est la signature d'un contrat unique.

→ Monsieur le Président soumet au vote la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

➤ **Déchèterie de Montrond-Les-Bains**

Monsieur Christian FAURE explique qu'il y avait jusqu'à présent une régie de recettes pour la gestion de la déchèterie de Montrond les Bains et que cette régie doit être poursuivie. Monsieur Jacques LAFFONT précise qu'il s'agit d'une régie de recettes appartenant au service déchet de l'ex Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier.

Monsieur Jean-Paul BLANCHARD indique qu'il serait souhaitable que les tarifs des déchèteries de Forez-Est soient uniformisés. Monsieur le Président précise que l'uniformisation concernera également la TEOM, la REOM, la RIOM et qu'il faudra du temps pour y parvenir. Nous avons un délai global de 5 ans pour l'harmonisation du service déchets.

Monsieur Serge PERCET évoque le contentieux sur la Commune de Marclopt. Le personnel intercommunal n'a pas reçu d'instructions pour l'accueil des habitants de Marclopt sur la déchèterie de Montrond les Bains. Monsieur Christian FAURE souhaite maintenir le statu quo et explique que les choses resteront en l'état jusque fin 2017 afin d'éviter une affluence supplémentaire sur les déchèteries (Feurs, Epercieux, ...).

→ Monsieur le Président soumet au vote la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

VIII – Tourisme

➤ **Création de l'Office de Tourisme de Forez-Est sous forme d'EPIC**

Monsieur Claude GIRAUD rappelle l'urgence à créer rapidement l'Office de Tourisme qui aurait dû être créé dès le 1^{ER} janvier 2017.

Il demande au conseil communautaire de valider la création d'un office de Tourisme sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial qui sera administré par un comité de direction composé de 11 représentants titulaires et 11 suppléants pour le collège élu et 10 représentants titulaires et 10 suppléants pour le collège des professionnels.

Monsieur Jean-Paul BLANCHARD précise que certains conseillers communautaires n'ont pas été sollicités et souhaite être candidat.

Monsieur Claude GIRAUD indique que Monsieur le Président a souhaité que chaque ancien EPCI désigne ou propose des personnes pour les commissions.

→ Monsieur le Président soumet au vote la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

➤ **Désignation des membres titulaires et suppléants**

Le collège des professionnels, associations, organisations locales ou personnes qualifiées

Monsieur Claude GIRAUD fait lecture des 10 représentants titulaires et suppléants (voir diaporama) et précise que tous les Présidents des ex- Offices de Tourisme sont présents sur la liste.

→ Monsieur le Président soumet au vote la délibération qui est approuvée à 76 pour et 1 contre.

Le collège des élus

Monsieur Claude GIRAUD fait lecture des 11 représentants titulaires et suppléants (voir diaporama)

→ Monsieur le Président soumet au vote la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

➤ **Statuts de l'Office de Tourisme**

Monsieur Claude GIRAUD présente les statuts de l'Office de Tourisme et propose que la CCFE lui confie les missions suivantes :

- accueillir et informer les touristes sur le territoire communautaire
- promouvoir le tourisme du territoire communautaire
- coordonner les interventions des divers partenaires intéressés au développement touristique du territoire communautaire
- concevoir en lien avec le Conseil Communautaire, animer et coordonner une politique locale du tourisme sur le territoire communautaire par :
 - la définition d'une stratégie de développement,
 - la programmation et la mise en œuvre des actions de développement,
 - l'évaluation des actions d'entreprise,
 - proposer à la vente des objets et des produits destinés à assurer la promotion du territoire,
 - apporter un concours technique à la conception et à la réalisation de projets et d'opérations touristiques à caractère structurant : réalisation d'évènements, participation à des manifestations d'intérêt communautaire, gestion d'équipements touristiques déclarés d'intérêt communautaire,
 - animer le montage et la commercialisation de produits touristiques dans les conditions prévues par la Loi n°2009-888 du 22 juillet 2009,
 - assurer, le cas échéant, l'exploitation d'installations touristiques, de loisirs, culturels ou sportives d'équipements collectifs, par délégation du service public ou tout autre type de conventions.

→ Monsieur le Président soumet au vote la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

➤ **Subventions aux Offices de Tourisme des ex EPCI**

Monsieur Claude GIRAUD propose afin d'assurer la continuité du fonctionnement des offices de tourisme existants de verser une avance à chaque office de Tourisme sous forme de subventions.

	OTFF	OT MM	OT St Galmier	OTFL	totaux
1er Trim. 2017	20 802,50	27 201,50	76 865,25	26 876,00	151 745,25
1er Sem 2017	41 605,00	54 403,00	153 730,50	53 752,00	303 490,50
déjà versés	22 500,00				22 500,00
Avance 2017	19 105,00	54 403,00	153 730,50	53 752,00	280 990,50

→ Monsieur le Président soumet au vote la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

IX – Petite enfance / enfance / jeunesse

➤ **Régie de recettes ludothèque**

Il est proposé de valider les tarifs 2017 ci-annexés de la ludothèque communautaire située sur la commune de Saint Galmier.

Madame Simone COUBLE demande si la location de jeux peut être ouverte aux Communes de Forez-Est.

Monsieur Jacques LAFFONT répond qu'effectivement les jeux pourront être disponibles pour les habitants de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Monsieur le Président précise que la ludothèque sera amenée à changer de localisation.

➔ Monsieur le Président soumet au vote la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

X – Culture - Sports

➤ **Convention d'objectifs et de moyens atelier-Musée du Chapeau**

Monsieur le Président informe que l'association atelier –musée du chapeau a besoin d'une avance de 23 000 € avant fin février 2017 pour permettre son bon fonctionnement.

Monsieur Norbert DUPEYRON demande s'il s'agit de l'approbation de l'avance de subvention ou la validation de la convention dont les membres du conseil n'ont pas eu connaissance.

Monsieur Pierre VERICEL précise que l'acompte de la subvention annuelle ne peut pas être versé sans validation de la convention d'objectifs et de moyens.

Monsieur le Président propose pour ne pas mettre en difficulté l'association de valider à la fois la convention d'objectifs et de moyens et d'adresser aux conseillers communautaires la convention, celle-ci pourra faire l'objet d'avenants ou d'amendements au prochain conseil communautaire.

➔ Monsieur le Président soumet au vote la délibération qui est approuvée à 69 pour et 8 abstentions.

XI – Administration générale

➤ **Dématérialisation**

Dans le cadre de la dématérialisation, la Communauté de Communes de Forez-Est a la possibilité de télétransmettre tous ses actes administratifs : délibérations, arrêtés du Président, budgets et comptes administratifs, arrêtés individuels, ... Pour ce faire la Préfecture de la Loire propose la signature d'une convention de télétransmission « Actes » afin de bénéficier de la plate-forme de SRCI – IXBUS, en partenariat avec le Département de la Loire.

➔ Monsieur le Président soumet au vote la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

➤ **Représentants au sein des syndicats auxquels la communauté de communes adhère**

Désignation des représentants au syndicat mixte des ZAIN A89 Loire Centre

Monsieur le Président précise que depuis le 1^{er} janvier 2017, le Conseil Départemental a perdu la compétence Economie mais il poursuit ses partenariats dans le cadre des projets de ZAIN jusque fin 2017. Il convient donc, suite à la fusion des communautés des communes de procéder au renouvellement des instances des syndicats.

Monsieur le Président propose les 7 représentants titulaires suivants :

- Monsieur Jean-Pierre TAITE
- Monsieur Gilles DUPIN
- Monsieur Jean-Claude TISSOT
- Monsieur Robert FLAMAND
- Madame Monique GIRARDON
- Madame Simone COUBLE
- Monsieur Jean-Michel MERLE

Monsieur le Président fait appel à candidature pour les suppléants. Proposent leurs candidatures :

- Monsieur Julien DUCHE,
- Monsieur Paul TRIOMPHE,
- Monsieur Johann CESA,
- Madame Michelle DELORME,
- Monsieur Gérard DUBOIS,
- Monsieur Claude GIRAUD,
- Monsieur Pierre SIMONE.

→ Monsieur le Président soumet au vote la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

Désignation des représentants au SMASEL – Syndicat Mixte de l'Aéroport St-Etienne - Loire

Monsieur le Président propose les 2 représentants titulaires suivants :

- Madame Monique GIRARDON
- Monsieur Jean-Michel MERLE

→ Monsieur le Président soumet au vote la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

Désignation des représentants au SCOT Loire Centre

Monsieur le Président propose les 13 représentants titulaires suivants :

- Madame Monique GIRARDON
- Monsieur Jean-Claude TISSOT
- Monsieur Jean-Pierre TAITE
- Monsieur Christian MOLLARD
- Monsieur Sylvain DARDOULLIER
- Monsieur Pierre VERICEL
- Madame Cécile DELAGET
- Monsieur Michel KRUPKA
- Monsieur Julien DUCHE
- Madame Brigitte BRATKO
- Monsieur Johann CESA
- Monsieur Gérard MONCELON
- Monsieur Robert FLAMAND

Monsieur Johann CESA voudrait des précisions quant à la réunion qui s'est tenue en Préfecture avec les anciens Présidents et Vice-Présidents du SCOT Loire Centre et demande quel est le devenir de ce SCOT.

Monsieur Jean-Claude TISSOT rappelle la coexistence des SCOT :

- du Roannais, au nord du département
- Sud Loire,
- des Monts du Lyonnais
- Loire Centre, seul non approuvé à ce jour par les services préfectoraux.

De droit, sauf délibération contraire, la Communauté de Communes de Forez-Est va rejoindre le SCOT Loire Centre.

Malgré la volonté du Préfet d'avoir 2 SCOT dans la Loire, Forez-Est doit mener un débat (peut-être sous forme de séminaire) sur son positionnement dans les SCOT existants ou en cours de constitution. Quelle cohérence souhaitons-nous pour Forez-Est, souhaitons-nous réaliser un vrai projet de territoire ?

Madame Monique GIRARDON rejoint ce point de vue et souhaite réunir rapidement la commission aménagement du territoire afin de partager la vision des 2 SCOT. Elle rappelle qu'en cas de SCOT non approuvé, les communes reviennent aux règles de constructibilité limitée

Monsieur Christian MOLLARD informe le conseil de la suspension du SCOT Loire Centre par le Monsieur le Préfet de la Loire ainsi que du référé au Tribunal Administratif pour le retrait de la délibération relative à l'approbation du SCOT contre l'avis de l'Etat.

→ Monsieur le Président soumet au vote la délibération de désignation des délégués au Syndicat Mixte du SCOT Loire Centre qui est approuvée à l'unanimité.

Désignation des représentants au SMAELT

Monsieur Christian FAURE propose les représentants suivants :

8 délégués titulaires	5 délégués suppléants
Georges REBOUX	Jean-Luc LAVAL
Jean-François YVOREL	Marc RODRIGUE
Jean-Luc POYADE	Jean-Claude TISSOT
Christian FAURE	Eric GALICHET
Laurent MIOCHE	Pierre-François BLANCHON
Véronique CHAVEROT	
Pascal VELUIRE	
André PUPIER	

→ Monsieur le Président soumet au vote la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

Désignation des représentants au SYDEMER

Monsieur Christian FAURE propose les représentants suivants :

6 délégués titulaires	6 délégués suppléants
Jacques LAFFONT	Christian SAPY
Patrick DEMMELBAUER	Armelle DESJOYAUX
Julien DUCHE	Jean-François YVOREL
Christian FAURE	Marc RODRIGUE
Jean-Claude TISSOT	Éric GALICHET
Norbert DUPEYRON	Daniel BONNIER

→ Monsieur le Président soumet au vote la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

➤ **Approbation des statuts du SIMA COISE**

Monsieur Jacques LAFFONT apporte des précisions quant aux modifications des statuts proposés par le SIMA COISE (désignation des intercommunalités adhérentes, participation financière en fonction du km de rivière et de la population).

→ Monsieur le Président soumet au vote la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

➤ **Désignation des délégués aux organismes extérieurs**

Désignation des représentants au CNAS

Monsieur le Président propose de désigner Madame Brigitte BRATKO.

→ Monsieur le Président soumet au vote la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

Désignation représentants à la commission consultative paritaire dans le domaine de l'énergie

Monsieur le Président propose de désigner :

- Monsieur Pierre SIMONE
- Monsieur Sylvain DARDOULLIER

→ Monsieur le Président soumet au vote la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

XII – Questions diverses

- 1- Monsieur Jean-Claude TISSOT souhaite revenir **sur le point 5**. Il veut s'assurer que les informations exactes relatives à ce point figureront dans la délibération avec les bons montants et les bonnes entreprises. La correction a déjà été faite.
- 2- Monsieur le Président fait état des **décisions prises dans le cadre de sa délégation** :
 - Dépôt de deux dossiers de demande de subvention DETR pour les travaux d'aménagement de la piscine de Feurs et les travaux de réhabilitation de l'ancien site Jaubert Gayet à Panissières
 - Création de régies pour la piscine, la crèche de Feurs, l'Aire d'accueil des gens du voyage, la déchetterie de Feurs, la salle de la Foule, le pont à bascule, le cybercentre, les crèches gargaloux, « chapi-chapeau », la ludothèque, OM Saint Galmier.
- 3- Monsieur Julien DUCHE indique que la Communauté de Communes de Feurs en Forez avait un **pacte fiscal et financier** qui prenait fin au 31 décembre 2016. Il souhaite savoir si ce pacte est reconduit ou pas.
Monsieur Pierre VERICEL précise que le Bureau du 1^{er} mars va étudier cette question, ainsi que le Débat d'Orientation Budgétaire, puis il y aura le vote du budget. L'idée est de compenser à l'euro près le pacte financier.
- 4- Monsieur Henri BONADA évoque **la situation du service des urgences de l'hôpital de Feurs** en soumettant une motion pour alerter l'Agence Régionale de Santé sur la fermeture éventuelle des urgences de 0H à 8H.
Est-ce inéluctable ?

Monsieur Claude MONDESERT précise qu'il n'est pas question de fermer les urgences à Feurs entre 0H et 8H.

Il y a deux lignes de garde sur le site de Feurs : un médecin urgentiste et un médecin SMUR

Ce dont il est question, eu égard au nombre de sorties effectuées par le SMUR, c'est la suppression d'une ligne de garde.

Il restera un médecin de garde pour les urgences de Feurs et en cas de sortie, il restera une équipe d'infirmières et un interne.

Divulguer de telles informations, cela fait peur à la population et contribue à la désaffection des services d'urgence.

Pour compléter l'argumentaire de Monsieur Claude MONDESERT, Monsieur Jean Pierre TAITE rappelle l'injonction de l'ARS en 2015 pour proposer une organisation des soins dans le cadre du renouvellement de l'autorisation des urgences. Le conseil local de surveillance attend toujours la décision finale du directeur de l'ARS.

Monsieur Johann CESA précise que Feurs se situe au-dessus des courbes nationales de fréquentation et ne devrait théoriquement pas être concerné. La question qu'on peut se poser : qu'est-ce qu'on fait pour les habitants des Monts du Lyonnais ? En terme de distance : le délai d'une demi-heure ne sera pas respecté.

Il est important d'avoir un site de proximité sur Feurs compte tenu du niveau élevé des pathologies soignées. Le retour des expériences des fermetures conduit généralement à augmenter les amplitudes de fermeture.

Il souhaite que le Président puisse obtenir un rendez-vous auprès de l'ARS pour défendre l'intérêt de préserver le site de Feurs, site nécessaire pour inciter les médecins généralistes à s'installer dans nos communes.

Cette démarche de rendez-vous avec l'ARS avait été envisagée avec Loire Forez et les deux maires concernés de Feurs et Montbrison. Si l'ARS n'écoute pas les élus, il conviendra d'écrire une motion qui corresponde à la réalité de la situation.

Monsieur le Président indique que le Conseil Communautaire se réunira :

- Le 22 mars 2017 pour un Débat d'Orientations Budgétaires,
 - Le 12 avril 2017 pour le vote des budgets.

La séance est close à 22h00